PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 10 juillet 2023 à 20 h 00.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M. Marc Ouellet	siège #3
Mme Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Jean-François Lauzier	siège #6

EST ABSENT:

M. Simon Trépanier	siège #5

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. Mme Mélanie Bourgeois, directrice générale, greffière-trésorière par intérim, est présente à cette séance.

NOUS, MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, NOUS NOUS ENGAGEONS À AGIR AVEC HONNÊTETÉ ET INTÉGRITÉ, DANS LE RESPECT DES LOIS QUI NOUS GOUVERNENT ET À PRENDRE DES DÉCISIONS EN TOUTE IMPARTIALITÉ POUR LES INTÉRÊTS DES CITOYENS ET CITOYENNES DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, TOUT EN ASSURANT UNE SAINE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

ADMINISTRATION & TRÉSORERIE

136-07-23 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À LA L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

137-07-23 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUIN 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre dans les délais requis, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU ET M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 26 juin 2023.

RÉPONSE AUX QUESTIONS LAISSÉES EN SUSPENS

Aucune question n'a été laissée en suspens.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES GENS QUI DOIVENT QUITTER

(Temps alloué : 20 minutes)
Début : ___ h ___ – ___ h ___

Aucune personne ne s'est prévalue de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

---

138-07-23 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le paiement des comptes selon la liste déposée et datée du 30 juin 2023 au montant de 58 283.60 $ et des comptes déjà payés durant le mois de juin 2023 au montant de 97 372.18 $.

*** Les documents sont en tout temps disponibles sur demande pour consultation***

139-07-23 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DU CLUB LAC DES FONDS INC.**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande écrite d'aide financière de la part de l'Association du Club Lac des Fonds inc. pour le déneigement et l'entretien de la route privée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une aide financière aux associations des domaines privés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget de fonctionnement pour les associations qui respectent les exigences demandées;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse du dossier les conditions sont respectées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil accordent la subvention 2023 au montant de 1 472.15 $ à l'Association du Club Lac des Fonds inc.

140-07-23 **AUTORISATION DE DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 174 000 $ POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 266-22**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 266-22 de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, modifié par la résolution 158-08-22 du 22 août 2022 et par lequel le conseil décrète un emprunt de 174 000 $ a été approuvé conformément à la loi par le MAMH le 31 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon le Code municipal du Québec, article 1093.1, une municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise Mme Rosalie Perron, trésorière adjointe, à effectuer un emprunt temporaire pour permettre le financement provisoire du règlement d'emprunt # 266-22 au montant de 174 000 $.

141-07-23 **APPUI AU COMITÉ VAS-Y POUR UN APPEL DE PROJET QUÉBEC AMI DES AÎNÉS (QADA)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui de la part du Comité Vas-Y pour un projet dans le cadre du programme Québec ami des aînés (QADA);

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de leur projet est dépendant des appuis des divers collaborateurs du milieu et que trois options d'implication sont possible soit :

- Option 1 : Cet appui se manifestera par l'implication de ressources humaines dans la mise en œuvre de ce projet, ce qui représente plus ou moins 250 heures de travail rémunéré, soit 7 500 $ pour les deux années projet. De plus, nous diffuserons les outils de sensibilisation et d'information par le biais de notre journal municipal « L'Écho d'Auvergne », notre site Internet et nos réseaux sociaux.
- Option 2 : Cet appui se manifestera par l'implication de ressources humaines dans la mise en œuvre de ce projet, ce qui représente plus de 20 000 $ pour les deux années du projet. De plus, nous diffuserons les outils de sensibilisation et d'information par notre équipe de bénévoles et employés.
- Option 3 : Conscients que ce projet novateur permettra de mettre en place des balises pour structurer des initiatives adressées aux aînés et à leur environnement, nous désirons vous appuyer par l'implication de nos ressources humaines dans la mise en œuvre de ce dernier, ce qui représente environ 2 800$ pour les deux années du projet. De plus, nous diffuserons les outils de sensibilisation et d'information par notre équipe des communications et par le biais de différents organismes de notre réseau.

IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil donnent leur appui au Comité Vas-Y selon l'option 1.

TRAVAUX PUBLICS

142-07-23 **MANDAT À LA COMPAGNIE TRANSPORT GILLES TESSIER POUR LA RÉFECTION DES RANGS SAINT-MARC**

CONSIDÉRANT QUE dans la planification des travaux d'entretien des routes 2023 il a été convenu de procéder à la réfection de différentes sections du rang Saint-Marc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait des demandes de prix à 3 firmes différentes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SÉBASTIEN LECLERC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil mandatent la compagnie Transport Gilles Tessier pour effectuer les travaux nommés ci-haut pour un montant n'excédant pas 50 000 $ pour l'année 2023, tel que prévu dans la programmation TECQ.

URBANISME

143-07-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 278-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 VISANT À CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE RV-9 ET À REVOIR CERTAINES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 8 mai 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum à l'égard de dispositions faisant l'objet du second projet de règlement a été affiché aux endroits ordinaires le 22 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune demande valide de participation à une procédure référendaire provenant des personnes intéressées des zones visées ainsi que des zones contiguës;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MME. SYLVIE DUCHESNEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le Règlement numéro 278-23 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à créer une nouvelle zone résidentielle de villégiature Rv-9 et à revoir certaines dispositions réglementaires.

144-07-23

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 279-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 186-14 VISANT À INTERDIRE LES ÉTABLISSEMENTS DE RÉSIDENCE PRINCIPALE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE DE VILLÉGIATURE RV-1

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 8 mai 2023 et que le premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté lors de la séance du 12 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS LAUZIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil adoptent le Règlement numéro 279-23 modifiant le règlement de zonage numéro 186-14 visant à interdire les établissements de résidence principale à l'intérieur de la zone résidentielle de villégiature Rv-1.

145-07-23 **DON – RÉSEAU D'AIDE AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS MIGRANTS AGRICOLES DU QUÉBEC (RATTMAQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de soutien financier de la part du Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) pour l'organisation de sa fête annuelle pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires dans la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE des entreprises agricoles qui opèrent sur le territoire de la Municipalité embauchent des travailleuses et travailleurs étrangers afin de combler leur manque d'effectif en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est soucieuse de reconnaître l'apport des travailleuses et travailleurs étrangers envers la communauté québécoise;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne octroi un montant de 200 $ au RATTMAQ pour l'organisation de la fête annuelle pour les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires dans la MRC de Portneuf.

AJOUT À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Aucun point n'a été ajouté à la séance ordinaire du 10 juillet 2023.

CORRESPONDANCE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE
Si vous désirez obtenir une correspondance ci-dessous, veuillez SVP faire parvenir un courriel à Mme Mélanie Bourgeois, en mentionnant le numéro de ladite correspondance, à l'adresse suivante : direction@sca.quebec

---

POINTS D'INFORMATIONS

- **Comité de la voirie et des travaux publics**
  M. Jean-François Paquet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des ressources humaines**
  M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité d'embellissement**
  Mme Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité des loisirs**
  M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité du développement**
  M. Jean-François Lauzier fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité de suivi de la politique de la famille et des ainés**
  Mme Sylvie Duchesneau fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Comité incendie et sécurité civile**
  M. Marc Ouellet fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf**
  M. Sébastien Leclerc fait un court résumé de la situation, s'il y a lieu.
- **Autres points d'informations**

Les points d'informations peuvent être vus et entendus sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité au : www.sca.quebec

---

PÉRIODE DE QUESTIONS & REQUÊTES DES CITOYENS

Temps alloué : _____ minutes
Début : 20 h 15 / Fin : 20 h 15

Aucune personne ne s'est prévalue de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la Municipalité au : www.sca.quebec

---

146-07-23 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 16 par M. Sébastien Leclerc

Raymond Francoeur
Maire

Mélanie Bourgeois
Directrice générale, greffière-trésorière par intérim